



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité Numéro spécial

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

A l'occasion de la prochaine Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, jeudi 25 novembre 2010, cette synthèse spéciale reprend l'ensemble des articles tirés des rubriques **Action gouvernementale**, **Parlement** et **Législation, réglementation** parus depuis un an dans la synthèse de l'actualité du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) sur le thème des violences faites aux femmes. Une première partie reprend

toutes les informations sur l'action du Gouvernement en la matière. L'ensemble des informations concernant la loi du 9 juillet 2010 sont regroupés dans une seconde partie. Les dates entre parenthèses dans les titres sont les dates de parution dans la synthèse.

Le 17 décembre 1999, par sa résolution 54/134, l'Assemblée générale de l'**Organisation des Nations Unies** a proclamé le 25 novembre **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**, et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à organiser ce jour-là des activités conçues pour sensibiliser l'opinion au problème. Les militants en faveur des droits des femmes ont choisi en 1981 la date du 25 novembre comme journée de lutte contre la violence, en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines brutalement assassinées le 25 novembre 1960 sur les ordres du chef de l'État, Rafael Trujillo.



Liens utiles

Le **site gouvernemental** « Mettons fin au cycle de la violence » :

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Le site du collectif des associations « **Grande cause 2010** »

<http://www.violencesfaitesauxfemmes.com/>

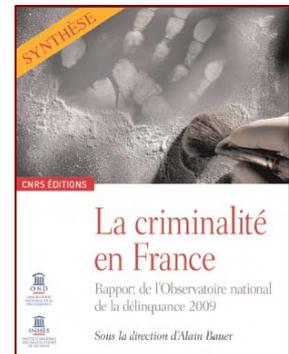
Le **dossier sur la lutte contre les violences** sur notre site :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces,770/femmes-egalite,772/dossiers,773/egalite-en-droits-et-dignite,1721/lutte-contre-les-violences,873/>

Première partie : la lutte contre les violences

5^e rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance (18/11/09)

Le 5^e rapport annuel de l'**Observatoire national de la délinquance** a été rendu public le 17 novembre. L'ouvrage, fruit d'un travail commun avec l'**Institut national des la statistique et des études économiques** (INSEE), l'enquête nationale de victimation, est disponible aux éditions du CNRS. Une synthèse très complète a été mise en ligne sur le site de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES). Selon le rapport « *en 2007-2008, plus de 310 000 femmes de 18 à 75 ans ont été victimes de violences sexuelles, dont 225 000 de la part d'une personne extérieure à leur ménage. Ce nombre a augmenté significativement par rapport à 2006-2007. Le taux de femmes victimes de violences sexuelles hors ménage s'élève de 0,2 point et atteint 1 % en 2007-2008. On estime en particulier que 150 000 femmes ont subi un viol ou un rapport sexuel forcé en 2007-2008, soit 0,7 % des femmes de 18 à 75 ans. Environ la moitié des femmes victimes de viol ont été, pour l'un au moins des actes subis sur deux ans, au sein de leur ménage* ». Par ailleurs, l'**OND** estime que « *418 000 personnes de 18 à 75 ans ont été victimes en 2007-2008 de violences physiques ou sexuelles dont l'auteur principal est leur conjoint au moment de l'enquête ou conjoint actuel* ». L'Observatoire mesure en 2007-2008, un « *nombre de victimes déclarées de violences physiques intra-ménage (...) estimé à 906 000 personnes de 18 à 75 ans* » et constate que « *la hausse de près de 100 000 victimes de violences physiques intra-ménage est significative. Elle explique en grande partie celle de l'ensemble des victimes de violences physiques. Tant les hommes que les femmes de 18 à 75 ans ont été plus nombreux à se déclarer victimes de violences physiques dans leur ménage en 2007-2008 (+ 42 000 hommes victimes et + 54 000 femmes)* ».



<http://www.inhesj.fr/articles/accueil/ondrp/publications/rapports-annuels/le-rapport-2009-h231a610.html>

Visite de Nadine Morano en Espagne (18/11/09)

Sous le titre « *Conjoints violents : la France séduite par le modèle espagnol* », **Le Monde** daté du 19 novembre a consacré un article à la visite, le 17 novembre, de **Nadine Morano**, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, au Centre national de surveillance des bracelets électroniques pour conjoints violents, non loin de Madrid. « *Inscrit dans la loi-cadre sur les violences faites aux femmes de 2004, le dispositif espagnol a été généralisé en juillet* » rappelle le journal. Le quotidien a suivi la ministre et estime qu'elle « *semble séduite* ». « *Ici, les femmes victimes de violences sont bien protégées* » affirme-t-elle selon **Le Monde**. « *A quelques jours de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, la secrétaire d'Etat est venue découvrir le système espagnol* » indique le quotidien qui croit savoir que la secrétaire d'Etat « *pourrait annoncer l'expérimentation de ces mesures de surveillance le 25 novembre* ». Et de citer **Nadine Morano** : « *nous avons déjà un arsenal législatif solide, un numéro d'appel pour les victimes et des campagnes d'information régulières, mais cela ne suffit pas* ». Et selon **Le Monde** « *elle souhaiterait que la France s'inspire d'un autre dispositif espagnol : la téléassistance mobile destinée aux femmes victimes de violence* ».

« La lutte contre les violences faites aux femmes » grande cause nationale 2010 (20/11/09)

A l'occasion de l'appel à candidatures pour l'attribution du label « campagne d'intérêt général » pour 2010, la **Direction du développement des médias** a rappelé sur son site que « *comme il s'y est engagé le 25 novembre 2008 devant les associations concernées à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Premier ministre a choisi comme grande cause nationale pour 2010 « la lutte contre les violences faites aux femmes »* ». Les labels « grande cause nationale » et « campagne d'intérêt général », attribués par le Premier ministre, permettent à des organismes à but non lucratif qui souhaitent organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites (label « grande cause nationale ») ou des tarifs préférentiels (label « campagne d'intérêt général ») sur les radios et télévisions publiques. Le 6 mars dernier, le label « Campagne d'intérêt général » pour l'année 2009 était attribué aux campagnes organisées par le collectif Grande cause nationale contre les violences faites aux femmes.

Conférence de presse du Collectif pour la grande cause nationale 2010 (20/11/09)

Le Collectif pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes, 25 associations engagées pour obtenir que la lutte contre les violences faites aux femmes soit déclarée grande cause nationale 2010, tiendra une conférence de presse le **mardi 24 novembre** à Paris en présence de **Patric Jean**, réalisateur du film « La domination masculine ». Le collectif pour la grande cause nationale 2010 est constitué des associations suivantes : Association de femmes euro-méditerranéenne contre les intégrismes (AFEMCI), Association française des femmes médecins (AFFM), Alliance des femmes pour la démocratie (AFD), Association de solidarité avec les femmes algériennes démocrates (ASFAD), Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles (CAMS), Coordination française pour le Lobby européen des femmes (CLEF), Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF), Collectif féministe contre le viol (CFCV), Conseil national des femmes françaises (CNFF), Elu/es contre les violences faites aux femmes (ECVF), Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), Femmes Solidaires, Fondation Jean et Jeanne SCHELLES, Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (GAMS), Les Marianne de la diversité, Mouvement jeunes femmes d'Albi, Mouvement du Nid, Mouvement Ni putes ni soumises (NPNS), Mouvement français pour le Planning familial (MFPF), Regards de Femmes France, Union européenne féminine (UEF), Vivent les femmes, Voix de femmes, ZONTA Clubs de France.



Communiqué de presse de Nadine Morano (24/11/09)

Le 23 novembre, **Nadine Morano**, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité a diffusé un communiqué de presse relatif à la femme brûlée vive par son conjoint le 20 novembre (voir ci-dessous en fin de rubrique). **Nadine Morano** « *est profondément choquée et inquiète du sort de la femme de 29 ans qui a été brûlée vive à 70 % par son mari qui l'a aspergée d'essence vendredi soir dans le quartier de Beauval* ». La secrétaire d'Etat en charge des droits des femmes « *condamne très fermement cet acte barbare et s'associe pleinement à la marche de soutien organisée par l'association Ni putes ni soumises* » (qui s'est tenue le 23 novembre à Meaux). A la veille de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, **Nadine Morano** reçoit le 24 novembre la journaliste soudanaise **Loubna Ahmed Al Hussein** avec laquelle elle s'était entretenue par téléphone lors de sa condamnation au Soudan pour avoir porté un pantalon (synthèses des 5 et 12 août, 9 et 11 septembre). Elle souhaite faire le point avec la marraine de l'association Ni putes ni soumises sur les violences faites aux femmes, sur la situation des femmes dans le monde, et notamment en France, où une femme meurt tous les deux jours et demi de violences de son conjoint.

Adaptation de la loi et téléphone portable d'urgence (24/11/09)

La ministre de la Justice, **Michèle Alliot-Marie**, participait le 23 novembre aux 5e Rencontres « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis » à Bobigny (synthèse du 18 novembre) puis à une table ronde au Tribunal de Grande Instance de Bobigny avec les magistrats et le bâtonnier de Seine-Saint-Denis sur la prévention et le traitement des violences faites aux femmes. L'**Agence France Presse** indique que la ministre a annoncé une prochaine « *adaptation de la loi sur les violences conjugales* » et le « *lancement du téléphone portable d'urgence pour les victimes* ». Pour l'agence, « *les pouvoirs publics ont exprimé lundi à Bobigny leur volonté d'accroître la mobilisation contre les violences faites aux femmes* ». Selon l'**AFP**, la ministre de la Justice a indiqué qu'un texte serait prêt « *dans une quinzaine de jours* » et qu'elle souhaitait « *qu'il vienne devant le parlement d'ici la fin de l'année* » soulignant « *l'urgence de la situation* ». La ministre a annoncé que « *des mesures provisoires, comme l'éviction du domicile, une aide matérielle, des décisions sur l'autorité parentale, pourront être ordonnées dans le cadre d'une protection temporaire* ». « *Le juge des affaires familiales pourra être saisi par la victime ou le procureur* » a indiqué **Michèle Alliot-Marie** qui entend également « *étendre aux concubins et pacés la possibilité d'être éloignés du domicile* ». « *Autres objectifs* », selon l'**AFP**, « *étendre la protection à toute la famille et faire prendre en compte les violences psychologiques* ». A l'occasion des rencontres, **Claude Bartolone**, président du Conseil général et député de la Seine-Saint-Denis, a diffusé un communiqué pour indiquer qu'il signerait avec la ministre et **Jean-Paul Huchon**, président de la Région Ile-de-France, « *une convention de partenariat permettant la mise en place d'un nouveau dispositif à destination des femmes victimes de violences dites en « très grand danger »* ». Selon ce communiqué, « *ce dispositif départemental (le téléphone portable d'urgence) est le fruit d'une réflexion menée depuis près de 2 ans par les différents acteurs départementaux impliqués dans la protection des femmes victimes de violence. Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis via son Observatoire des violences envers les femmes, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Parquet et le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, la Police nationale, France Télécom-Orange, Mondial Assistance, l'association SOS Victimes 93 et l'association SOS Femmes 93, ont ainsi conjugué leurs forces pour que ce dispositif naisse aujourd'hui* ». L'**AFP** indique que « *le dispositif est financé à 80 % par la région Ile-de-France* » et que le « *coût global pour les vingt premiers téléphones est d'environ 12 600 euros, selon la région* ».

Réunion de la Commission nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (24/11/09)

Mardi 24 novembre, en fin d'après midi, **Xavier Darcos** se rendra, avec **Benoist Apparu**, secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, sur le thème de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales ou familiales dans une structure de stabilisation. Plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà pris pour le **mercredi 25 novembre**: la visite d'une unité médico-judiciaire et d'une unité d'accueil des victimes puis une rencontre avec des associations intervenantes à l'hôpital de Pontoise. Dans l'après midi **Xavier Darcos** et **Nadine Morano** réuniront la **Commission nationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, puis signeront un protocole avec le groupe PSA sur la prévention et la lutte contre les violences conjugales. En fin d'après midi, le ministre clôturera le colloque de Ni putes ni soumises au Conseil économique social et environnemental (synthèse du 18 novembre).

Lancement de la campagne de communication sur les violences faites aux femmes (25/11/09)

Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, a lancé le 24 novembre une nouvelle campagne de communication pour la lutte contre les violences faites aux femmes : « Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents, y compris les violences conjugales ». A la veille du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, **Nadine Morano**, a souhaité lancer un nouveau spot audiovisuel sur les violences faites aux femmes. Ce film a vocation à sensibiliser non seulement les victimes mais également leurs conjoints en mettant en scène des enfants. Un choix très volontaire pour suggérer que : « Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents y compris les violences conjugales ». Ce spot sera diffusé gracieusement par des chaînes de télévision engagées sur cette cause à partir du 25 novembre 2009. **Nadine Morano** a également souhaité s'adresser sous forme de bannières vidéo du film à la communauté internet.

Sur le Portail du Gouvernement (25/11/09)

La lutte contre les violences faites aux femmes au Conseil des ministres. La secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité a présenté une communication relative à la lutte contre les violences faites aux femmes.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes>

Intervention du Premier ministre (25/11/09)

Discours du Premier ministre à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence.

<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/discours-du-premier-ministre-a-l-occasion-de-la-journee-internationale-pour-l-elimination-de-la-violence>

Un portable d'urgence pour lutter contre les violences conjugales (25/11/09)

Les nouvelles mesures pour lutter contre les violences conjugales dévoilées par Michèle Alliot-Marie le 29 octobre.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/un-portable-d-urgence-pour-lutter-contre-les-violences-conjugales>

Une nouvelle impulsion pour lutter contre les violences faites aux femmes (27/11/09)

Le **Portail du Gouvernement** a mis en ligne une page récapitulative des mesures annoncées le 25 novembre à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Le Premier ministre a désigné la lutte contre les violences faites aux femmes « Grande Cause nationale 2010 ». Le chef du Gouvernement a également présenté de nouvelles mesures dans le cadre de plan triennal 2008-2010. **François Fillon** était entouré de **Michèle Alliot-Marie**, **Xavier Darcos**, ainsi que de la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, **Nadine Morano**, qui a accordé au Portail du Gouvernement, un entretien exclusif.

<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-grande-cause-nationale-2010>



Discours de Xavier Darcos devant la CNLVF (27/11/09)

Le discours de **Xavier Darcos**, devant la Commission nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2009, a été mis en ligne sur notre site.

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/discours,44/commission-nationale-de-lutte,10831.html>

Déclaration de Bernard Kouchner (27/11/09)

Une déclaration de **Bernard Kouchner**, ministre des Affaires étrangères et européennes, a été mise en ligne sur le site du ministère des Affaires étrangères. Bernard Kouchner y « *lance un appel à la mobilisation de tous, en particulier à ceux dont la tâche est d'éduquer les générations futures, pour qu'ensemble nous construisions un monde fondé sur le respect* ».

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/droits-homme_1048/droits-femmes_4938/evenements_18683/journee-mondiale-pour-elimination-violences-egard-femmes-25.11.09_77980.html

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (30/11/09)

Le numéro 151 de **Clés Actu**, bulletin électronique diffusé par le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, **Luc Chatel**, est consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes « Grande cause nationale » pour 2010. Le numéro propose une présentation synthétique des mesures annoncées par le Gouvernement.



http://kiosque.porte-parole.gouv.fr/archives/001/001_151.pdf

La lutte contre les violences faites aux femmes (04/12/09)

L'**Infolettre** du Gouvernement du 4 décembre 2009 consacre sa une à « la lutte contre les violences faites aux femmes : Grande Cause nationale 2010 ». Un lien renvoie sur le dossier signalé dans notre synthèse du 27 novembre. Le **Portail du Gouvernement** a également mis en ligne une page de questions/réponses sur le sujet.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-0>

Rayhana reçue ce vendredi par Nadine Morano (15/01/10)

La secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, **Nadine Morano**, doit recevoir le 15 janvier l'auteur et comédienne d'origine algérienne **Rayhana**, victime d'une agression à Paris, « pour lui exprimer son soutien », a-t-elle indiqué jeudi dans un communiqué. Cette artiste féministe a été agressée et aspergée d'essence mardi soir alors qu'elle se rendait à la Maison des Métallos à Paris (XIe), où elle joue actuellement, avec huit autres actrices, sa pièce « A mon âge, je me cache encore pour fumer ». La secrétaire d'Etat « s'indigne de l'agression dont a été victime la scénariste comédienne Rayhana qui s'est toujours engagée en faveur de la promotion des droits des femmes », indique le communiqué, ajoutant que les deux femmes avaient déjà eu un entretien téléphonique. « En cette année où les violences faites aux femmes sont reconnues comme grande cause nationale, cet acte intolérable doit être plus que jamais dénoncé et condamné et les Français mobilisés pour que cessent ces atteintes odieuses à la dignité de la femme », a estimé **Nadine Morano**.

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,95/nadine-morano-s-indigne-de-l,11027.html>



Création de la DGCS (26/01/10)

Les textes de création de la direction générale de la cohésion sociale ont été publiés au **Journal officiel** du mardi 26 janvier (voir synthèses des 31 décembre 2009 et 18 et 22 janvier). Il s'agit du décret n° 2010-95 du 25 janvier 2010 relatif à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales et portant création d'une direction générale de la cohésion sociale et d'un arrêté du 25 janvier 2010 portant organisation de la direction générale de la cohésion sociale en services, en sous-directions et en bureaux. On notera que le SDFE *« met en œuvre et évalue, en relation avec les services du ministère et les départements ministériels concernés, les mesures contribuant à l'accès effectif des femmes à leurs droits, à la mise en œuvre de la parité et de l'accès des femmes aux responsabilités dans les champs politique et social, à la prévention et au traitement des situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion, à l'appréhension et au traitement des différentes formes de violences contre les femmes »*.

Xavier Darcos rencontre le collectif Grande cause nationale 2010 (12/02/10)

Le 9 février, **Xavier Darcos**, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, a rencontré le collectif Grande cause nationale 2010. **Xavier Darcos** a souligné qu'il fallait aller encore plus loin en matière de lutte contre les violences envers les femmes : *« en renforçant les moyens de cette lutte, l'arsenal législatif notamment, autour de quatre grandes priorités : Mieux protéger les femmes victimes de violences en renforçant le cadre juridique de leur protection ; Mieux prévenir la récurrence ; Améliorer la qualité de la prise en charge des femmes victimes de violences ; Développer les actions de sensibilisation et d'information »*. Le ministre a en particulier annoncé qu'il installerait *« une commission chargée de réfléchir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette commission, placée sous la présidence d'une personnalité que je nommerai prochainement »* a-t-il précisé, *« devra formuler pour le 8 mars des pistes de réflexion sur la place des femmes dans la société, l'impact des politiques publiques et le rôle de la société civile. Ces pistes permettront au gouvernement de s'engager dans un plan d'action en faveur de l'égalité »*. **Xavier Darcos** a également indiqué que ce plan d'action verrait le jour au sein du comité interministériel aux droits des femmes qu'il présidera et qui sera prochainement réactivé.



<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,409/actualite-presse,42/discours,44/rencontre-avec-le-collectif-grande,11167.html>

La campagne gouvernementale 2009 contre les violences primée aux « Top.com » (24/02/10)

Le spot de la campagne 2009 de lutte contre les violences faites aux femmes, réalisé par **Jacques Audiard** et produit par **DDB Corporate** (synthèses des 17 et 19 juin 2009), a été récompensé lors du **Congrès de la communication Corporate Business** dans la catégorie publicité d'intérêt général. Le spot télévisé, montre le caractère insidieux et destructeur des violences verbales et psychologiques au sein du couple. Le film décrit le quotidien ordinaire d'une femme dont chaque fait et geste est commenté, dénigré, méprisé. A la fin du spot, le spectateur découvre que cette voix qui poursuit la femme de ses injures est celle, implacable, du mari. L'ambition du film est de placer une femme dans une situation où elle est actrice de sa propre libération, avec l'aide des pouvoirs publics, en encourageant à appeler le **« 39 19 »**.

Nicolas Sarkozy a reçu les associations du collectif « Grande Cause nationale 2010 »

A l'occasion du 100e anniversaire de la Journée internationale des femmes, le Président de la République, **Nicolas Sarkozy**, a reçu le 8 mars, en présence de **Michèle Alliot-Marie**, ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, **Brice Hortefeux**, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, **Fadela Amara**, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, et **Nadine Morano**, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, les



associations du collectif « Lutte contre les violences faites aux femmes - Grande Cause nationale 2010 ». Le Président de la République a rendu hommage au rôle éminent joué par les associations dans l'information, la prévention et l'accompagnement des femmes victimes de violences et dit toute sa détermination à lutter contre ces exactions. Cette réunion de travail a également permis de dresser un bilan d'étape des actions engagées par le gouvernement, notamment dans le cadre du plan triennal 2008 - 2010 de lutte contre les violences faites aux femmes. (Photo © Service audiovisuel de l'Elysée. L. Blevennec)

Un logo au service de la lutte contre les violences (10/03/10)

Pour sensibiliser le public, le secrétariat d'Etat à la famille et à la solidarité a mis à disposition un logo dédié à la lutte contre les violences. Il s'agit d'un outil de communication gratuit, téléchargeable sur le site du ministère du travail ou de stop-violences-femmes.gouv.fr. Les droits d'utilisation sont détenus par le secrétariat d'Etat à la famille et à la solidarité. Une charte d'utilisation de ce logo est parallèlement disponible pour garantir une utilisation respectueuse.

Télécharger le logo et la Charte d'utilisation du logo :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,409/lutte-contre-les-violences-faites,11196.html>



Le 3919 s'élargit à toutes les formes de violences (10/03/10)

La lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée grande cause nationale en 2010. De ce fait, la plate forme d'appel du 3919 a été renforcée. Son domaine d'intervention est élargi à toutes les formes de violences, au delà des seules violences conjugales. Pour ce faire, un pré-accueil est mis en place afin de faciliter l'orientation de tous les appels pendant les périodes de campagnes télévisuelles c'est-à-dire en mars, en juin ou septembre et de novembre à décembre.

Une table ronde sur les violences au ministère des Affaires étrangères (10/03/10)

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, **Bernard Kouchner** a souhaité que le ministère des Affaires étrangères et européennes accueille des rencontres et des débats sur ce thème. L'ambassadeur chargé des droits de l'Homme, **François Zimeray**, a animé une table ronde sur le thème des « Violences faites aux femmes ». Cette table ronde s'est déroulée le lundi 8 mars dans l'après-midi au Centre de conférences ministériel sur le site de la rue de la Convention.

Attribution du label « Grande cause nationale » pour l'année 2010 (10/03/10)

Une décision du Premier ministre du 4 mars 2010 portant attribution du label « Grande cause nationale » pour l'année 2010 a été publiée au **Journal officiel** du 6 mars 2010. Pour l'année 2010, le label « Grande cause nationale » est attribué à la campagne organisée par le « Collectif pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes » sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce collectif bénéficiera de l'assistance particulière des sociétés publiques de radiodiffusion et de télévision dans les conditions prévues par la circulaire du 30 novembre 2005.

Ouverture du site web du collectif pour la grande cause nationale 2010 (18/03/10)

Les vingt-cinq associations réunies dans le **collectif pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes** ont diffusé le 8 mars un communiqué pour souligner que « *oui, la violence masculine envers les femmes existe. Elle a toujours existé. A toutes les époques, sur tous les continents, dans toutes les cultures* ». « *Aujourd'hui agir contre ces violences est une grande cause nationale qui concerne l'ensemble de notre société* » rappellent-elles.

Les associations indiquent que leurs champs d'action sont divers, mais qu'elles font toutes les mêmes constats. Et d'évoquer le quarantième anniversaire du mouvement féministe dans notre pays : « *ces quarante années ont permis de briser le silence. Trop longtemps les victimes ont été étouffées par la honte, aujourd'hui il est temps, ensemble, de faire changer la honte de camp !* » s'exclament-elles. Le collectif dispose maintenant de son propre site internet. On y trouvera de nombreux renseignements sur les associations du collectif et l'agenda de l'année de la grande cause nationale 2010. On peut également y voir le spot sur les violences réalisé à l'occasion de la journée internationale des femmes le 8 mars dernier, un spot diffusé sur les antennes de France Télévisions.



La lutte contre les violences sur le site du service public (18/03/10)

Le site officiel de l'administration française a mis en ligne ces derniers jours deux informations sur l'extension du 3919 à toutes les formes de violences et sur la proposition de loi renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 25 février 2010.

<http://www.service-public.fr/actualites/00508.html?xtor=EPR-140>

« Un combat de société qui nous concerne tous » (10/05/10)

Le numéro 130 daté de mars/avril 2010 d'**Acteurs magazine**, le magazine interne de l'administration sanitaire et sociale de l'Etat a consacré sa une et ses quatre pages de « Décryptage » à « *la nouvelle impulsion pour la lutte et la prévention contre les violences faites aux femmes* ». Le magazine fait le point sur les différentes formes de violences et publie « chiffres » et « repères ». **Acteurs** revient également sur les douze objectifs du plan 2008-2010, les dernières campagnes de communication et la proposition de loi actuellement en attente au Parlement. Le journal donne enfin la parole à **Véronique Tomas**, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de Basse-Normandie.



Dans son éditorial, sous le titre « Un combat de société qui nous concerne tous », **Nadine Morano**, secrétaire d'Etat à la famille et à la solidarité, estime que « *le constat est inacceptable* ». Et de rappeler que « *157 femmes sont mortes en 2008 sous les coups de leur conjoint, ce qui représente 20 % des meurtres commis dans notre pays* ».

Nadine Morano rappelle que « *le Premier ministre a donc décidé de consacrer la lutte contre les violences faites aux femmes « Grande Cause Nationale 2010 »* » et indique que « *tout un arsenal d'actions aussi bien législatives que pédagogiques et médiatiques va être mis en place pour mieux protéger les femmes victimes de violences, mieux prévenir la récurrence de leurs agresseurs, améliorer la qualité de leur prise en charge et développer des actions de sensibilisation et d'information...* ». « *Cette année où nous célébrons le centième anniversaire de la Journée internationale des femmes* », souligne la secrétaire d'Etat, « *l'action du gouvernement vise à bousculer les consciences et changer les mentalités afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violences faites aux femmes (mariages forcés, mutilations sexuelles, exploitation sexuelle, harcèlement au travail). Pour réussir à relever ce défi, la mobilisation interministérielle est plus que jamais déterminante* ».

Et **Nadine Morano** de remercier « *tous les agents des ministères sanitaires et sociaux qui piloteront et coordonneront ces projets sous la responsabilité de Fabrice Heyriès, directeur général de la cohésion sociale, et notamment ceux du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes* ».

Nadine Morano poursuit le combat contre les violences faites aux femmes (19/05/10)

Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, visitera le jeudi 20 mai à Paris la plate forme téléphonique du 3919. Le 3919 est le numéro d'appel anonyme dédié à l'ensemble des violences faites aux femmes. Gratuit d'un poste fixe, il n'apparaît pas sur les relevés téléphoniques, pour garantir la protection des femmes victimes de violences conjugales. Il est géré par l'association **Fédération nationale solidarité femmes** (FNSF) et financé par l'Etat. A cette occasion, **Nadine Morano** rencontrera, lors d'une table ronde, des membres de la FNSF, et signera ensuite un avenant à la convention d'objectifs et de moyens de l'association qui permettra de renforcer les moyens de ce numéro d'appel unique destiné aux femmes victimes de violences conjugales. La lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée Grande Cause nationale 2010.

Nadine Morano renforce le 3919 (26/05/10)

La secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, **Nadine Morano**, a rencontré le jeudi 20 mai les écoutantes du 3919, la plateforme téléphonique destinée aux femmes victimes de violences (synthèse du 19 mai). Dans le cadre de la grande cause nationale 2010, la Secrétaire d'Etat à la famille et à la solidarité a signé un avenant à la convention d'objectifs et de moyens de l'association **Fédération nationale solidarité femmes**. Depuis 2007, le nombre d'appels entrants a presque doublé passant de 45 715 à 81 500 appels sur l'année 2009.



<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,409/nadine-morano-renforce-le-3919,11865.html>



La Poste diffuse un carnet de timbres contre la violence faite aux femmes (06/08/10)

L'année 2010 est l'année de la lutte contre les violences faites aux femmes. **La Poste** s'associe à cette grande cause nationale avec **VDay**, mouvement mondial créé en 1998 par **Eve Ensler**, visant à mettre un terme à toutes les formes de violence faites aux femmes en diffusant un carnet de douze timbres autocollants dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes dans le monde.

Diffusion de la campagne sur les enfants témoins (10/09/10)

Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, a annoncé que la campagne de communication pour la lutte contre les violences faites aux femmes « Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents, y compris les violences conjugales » (synthèse du 25 novembre 2009) allait être rediffusée à la télévision. Ce film a vocation à sensibiliser non seulement les victimes mais également leurs conjoints en mettant en scène des enfants. Un choix très volontaire pour suggérer que les enfants apprennent de leurs parents y compris les violences conjugales. Le film sera diffusé à la télévision aux heures de grande audience jusqu'au 26 septembre.

Campagne de lutte contre les violences faites aux femmes (14/09/10)

Nadine Morano s'est rendu à Sénart le 9 septembre pour rencontrer des mères victimes de violences conjugales dans un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale. Accompagnée de **Guy Geoffroy**, député-maire de Combs-la-Ville et rapporteur de la proposition de loi sur les violences faites aux femmes, mais également le professeur **Marcel Rufo**, pédopsychiatre, la secrétaire d'Etat à la famille et à la solidarité a rencontré des mères victimes de violences conjugales. **Nadine Morano** a choisi de lancer la campagne de communication en mettant en avant les enfants, parfois exposés aux violences conjugales (synthèse du 10 septembre). Au côté de **Marcel Rufo**, la ministre a rappelé que « 60 % des enfants témoins de violences ont des syndromes post-traumatiques ». Le professeur **Rufo** a rappelé que les enfants témoins développent une agressivité anormale, un trouble de l'attention et une reproduction de la violence. Cette campagne de communication a pour objectif d'inciter les femmes victimes à sortir du cycle des violences. En effet, la prise de conscience de l'impact des violences sur les enfants peut être un véritable déclencheur pour les amener à porter plainte. De plus, le regard des enfants sur ce phénomène de violences conjugales peut être un bon moyen pour inciter à un changement de comportement également des auteurs, des témoins, des professionnels, etc. Le spot sera diffusé sur l'ensemble des chaînes hertziennes à des heures de grandes écoutes sur une durée de 15 jours. La lutte contre les violences faites aux femmes, grande cause nationale 2010, a été renforcée par une loi adoptée le 29 juin à l'unanimité. Le texte innove sur quatre points : la création d'une ordonnance permettant aux juges de statuer en urgence, celle d'un délit de harcèlement psychologique, la prise en compte des mariages forcés et la mise en place d'un bracelet électronique permettant de localiser un conjoint violent.

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,409/lancement-de-la-nouvelle-campagne,12282.html>

Violences faites aux femmes : sortir du cycle de la violence (24/09/10)

L'année 2010 est une année charnière dans la lutte contre les violences faites aux femmes grâce à la désignation **Grande Cause nationale** par le Premier ministre. Tous les 2,5 jours une femme meurt sous les coups de son mari ou conjoint. Les associations ont pu rendre visible et audible ce véritable problème de société. Une action qui a trouvé un écho législatif avec la loi du 9 juillet 2010. Mais la lutte reste d'actualité : afin de sensibiliser et d'informer sur les violences, une nouvelle campagne a été lancée mi-septembre par **Nadine Morano**. Le « Dossier de la semaine » du Portail du Gouvernement est donc consacré à la lutte contre les violences envers les femmes.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/violences-faites-aux-femmes-sortir-du-cycle-de-la-violence>



Violences conjugales : 140 femmes mortes sous les coups de leur conjoint en 2009 (07/10/10)

Selon une dépêche de l'Agence France Presse du 6 octobre, « cent quarante femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint en 2009, a annoncé mercredi la secrétaire d'Etat à la Famille et à la Solidarité, Nadine Morano, qui a également présenté une nouvelle campagne contre les violences conjugales » (voir synthèses des 10 et 14 septembre), lors d'une visite du **Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF)**. L'agence annonce que, « après 156 femmes en 2008 », l'**Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)**, « en a recensé 140 qui ont succombé aux coups de leur compagnon ». Selon l'AFP, **Nadine Morano** a commenté ces chiffres en légère baisse. « Ces chiffres sont un petit vent d'encouragement mais on ne peut pas encore parler de satisfaction » a déclaré la secrétaire d'Etat, précisant aussi que 25 hommes avaient perdu la vie sous les coups de leur conjointe. La ministre a annoncé que, dans le cadre du deuxième volet de la campagne contre les violences conjugales, axée sur les conséquences sur les enfants, « le site www.stop-violences-femmes.gouv.fr a été rénové et une nouvelle affiche sera placardée dans les centres et visible sur internet ». Le 6 octobre, l'AFP a également diffusé un papier général sur les violences faites aux femmes. Plusieurs journaux reprennent l'information le 7 octobre : **Le Parisien - Aujourd'hui en France** (« Une campagne contre les violences conjugales »), **La Croix** (« Le chiffre »), **20 Minutes Paris** (« 140 femmes mortes en 2009 ») et **Les Echos** (« Violences conjugales : 140 femmes tuées en 2009 »).

Lutte contre les violences faites aux femmes : Nadine Morano cible les internautes (15/10/10)

Nadine Morano a lancé le 6 octobre le second volet de la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes (synthèses des 10, 14 septembre et 7 octobre). La campagne, qui se déroule, en fil rouge depuis le 10 septembre dernier jusqu'au 25 novembre prochain, s'affiche sur internet et sera déclinée sur des sites à fortes fréquentation féminine pour sensibiliser les femmes et les mères tout particulièrement. Le 6 octobre, **Nadine Morano** est intervenue à l'Assemblée Nationale et a fait le point des dispositions législatives et technologiques qui ont été prises pour protéger les femmes et les enfants victimes de violences de la part du conjoint et du père. Dans la continuité du spot télévisé qui met en scène des enfants dont la partie de jeux tourne en dispute, le nouveau visuel dévoile l'image d'une enfant qui reproduit les gestes de violence en menaçant son nounours avec une fourchette. En parallèle, le site dédié aux femmes victimes ou aux témoins de violences, www.stop-violences-femmes.gouv.fr été rénové pour gagner en efficacité : il comporte désormais un moteur de géolocalisation qui permet de repérer l'association d'aide la plus proche ainsi que son plan d'accès. Enfin, un partenariat avec une grande enseigne de ventes privées sur internet a été conclu pour qu'il soit délivré 100 000 messages de sensibilisation dans chaque carton qui part sur la France.



<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,409/lutte-contre-les-violences-faites,12411.html>

Seconde partie : la loi du 9 juillet 2010

Rapport d'information sur les violences faites aux femmes (13/07/09)

Le 7 juillet, **Guy Geoffroy**, rapporteur de la mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, a remis le rapport de la mission, présidée par **Danielle Bousquet**. Le rapport, composé de deux tomes, le rapport proprement dit (tome 1) et le compte rendu des auditions (tome 2), a été mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Selon les **Actualités sociales hebdomadaires** du 8 juillet, « *Si elle écarte l'hypothèse d'adopter en France une loi-cadre, la mission (...) recommande cependant (...) de regrouper dans un "dispositif-cadre global, cohérent et coordonné" l'ensemble des mesures concourant à cet objectif* ».



http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/lutte_violences_femmes.asp

Dépôt d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale (25/11/09)

Suite aux travaux de la **mission d'évaluation des politiques de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes** (synthèse du 13 juillet) et à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une proposition de loi sur les violences faites aux femmes a été déposée le 25 novembre et présentée à la presse à l'Assemblée nationale.

Proposition de loi sur les violences faites aux femmes (02/12/09)



La proposition de loi de **Danielle Bousquet** et **Guy Geoffroy** et plusieurs de leurs collègues renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes déposée le 27 novembre 2009 (synthèses des 25 et 27 novembre) et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, a été mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. La proposition de loi est soutenue par l'ensemble des membres de la mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, qui a conclu ses travaux au mois de juillet 2009 (synthèse du 13 juillet). Les modifications de nature législative préconisées par la mission font l'objet de cette proposition de loi.

Proposition de loi relative aux violences au sein des couples (15/12/09)

Une proposition de loi relative aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants (texte n° 118) de **Roland Courteau** et plusieurs de ses collègues a été déposé au Sénat le 25 novembre 2009 et mis en ligne sur le site de l'institution.

Proposition de loi relative aux violences au sein du couple (08/02/10)

La proposition de loi présentée par **Roland Courteau** relative aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants inscrite à l'ordre du jour du Sénat le 10 février (synthèse du 29 janvier) a fait l'objet d'un amendement unique de la **Commission des lois** « *dans un souci de cohérence du travail du Parlement* ». Cette motion indique que, « *avant de se prononcer sur le fond, la commission des lois estime souhaitable qu'elle puisse étudier ces deux propositions de loi concomitamment (celle de l'Assemblée nationale, voir ci-dessous, et celle du Sénat), afin de parvenir à l'établissement d'un texte unique. En conséquence, elle a décidé de ne pas établir de texte et propose d'adopter, à ce stade, une motion tendant au renvoi en commission de la présente proposition de loi, afin d'attendre la transmission par l'Assemblée nationale de la proposition de loi de Mme Danielle Bousquet et de M. Guy Geoffroy, qui sera débattue très prochainement en séance publique par les députés* » (voir ci-dessous **Sénat**).

Proposition de loi sur la prévention et la répression des violences faites aux femmes (08/02/10)

La proposition de loi de **Danielle Bousquet, Guy Geoffroy** et plusieurs de leurs collègues renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes (déposée le 27 novembre 2009, synthèses des 25, 27 novembre et 2 décembre 2009) a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et passera discussion en séance publique le **jeudi 25 février** dans l'après midi. Le compte rendu des travaux de la Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi et les amendements déposés en commission ont été mis en ligne sur le site de l'Assemblée (voir également ci-dessus **Sénat**).

Consensus des députés pour renforcer la lutte contre les violences conjugales (26/02/10)

Les députés ont adopté hier soir à l'unanimité la proposition de loi renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes. Le texte prévoit la création d'une « *ordonnance de protection des victimes* » permettant à un juge, en cas d'urgence, de statuer dans les 24 heures pour « *organiser l'éviction de l'auteur des violences du domicile familial* », statuer sur la garde temporaire des enfants, ou reloger les femmes menacées. Seront concernés les couples mariés, mais également les partenaires d'un Pacs et les concubins. Les députés ont également complété l'arsenal juridique français, en créant un « *délit de violence psychologique ou morale* » et un délit de « *contrainte au mariage* ». Le texte instaure la possibilité d'utiliser un bracelet électronique pour contrôler l'effectivité de la mesure d'éloignement du conjoint violent, il permettra son expérimentation dans certains départements dès la fin du premier semestre, avant sa généralisation à l'ensemble du territoire d'ici trois ans. En matière d'image des femmes, la proposition de loi reconnaît aux associations « *intérêt à agir* » et renforce la lutte contre les discriminations et les préjugés sexistes en matière de communication. Le texte conditionne la possibilité de recourir à une médiation pénale à l'accord de la seule victime. Il supprime également la présomption de consentement des époux à l'acte sexuel s'agissant du viol entre époux. Enfin, les députés ont adopté dans ce texte l'aide juridictionnelle pour les femmes étrangères sans condition de résidence bénéficiant d'une ordonnance de protection.

Nadine Morano a obtenu l'adoption à l'unanimité de deux amendements (26/02/10)

Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille et à la solidarité, a obtenu l'adoption à l'unanimité de deux amendements essentiels lors de l'examen de la proposition de loi contre les violences faites aux femmes : l'amendement pour la mise en place du dispositif du bracelet électronique pour conjoints violents et l'amendement pour l'aide juridictionnelle pour les femmes étrangères sans condition de résidence bénéficiant d'une ordonnance de protection. **Nadine Morano** se réjouit de la mobilisation des parlementaires, au-delà des clivages, en faveur du droit des femmes.

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,95/nadine-morano-a-obtenu-l-adoption,11260.html>

Surveillance électronique et protection des victimes au sein du couple (09/04/10)

Un décret n° 2010-355 du 1er avril 2010 relatif à l'assignation à résidence avec surveillance électronique et à la protection des victimes de violences au sein du couple a été publié au **Journal officiel** du 3 avril. Le texte a été signalé par le site **service-public.fr**. Il s'agit d'un décret d'application de la loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 (article 70 qui institue, dans les nouveaux articles 142-5 à 142-13 du code de procédure pénale, l'assignation à résidence avec surveillance électronique et qui a vocation à se substituer au contrôle judiciaire sous surveillance électronique prévu auparavant par l'avant-dernier alinéa de l'article 138 du code pénal) concernant l'assignation à résidence avec surveillance électronique. Ce décret, qui n'a aucun lien avec l'expérimentation du bracelet électronique annoncée par **Nadine Morano** encore en discussion dans le cadre de l'examen de la proposition de loi contre les violences faites aux femmes, spécifie cependant en ce domaine plusieurs dispositions en cas de violences au sein du couple.



Dans le cadre d'un contrôle judiciaire ou d'une assignation à résidence sous surveillance électronique, une ou plusieurs des obligations et interdictions suivantes peuvent être ainsi ordonnées : ne pas recevoir ou ne pas rencontrer la victime ou ne pas entrer en relation avec elle, de quelque façon que ce soit ; résider hors du domicile ou de la résidence de la victime, y compris s'il s'agissait du domicile ou de la résidence du couple ; ne pas paraître dans le domicile ou la résidence de la victime, y compris s'il s'agissait du domicile ou de la résidence du couple ; ne pas paraître aux abords immédiats du domicile ou de la résidence de la victime, y compris s'il s'agissait du domicile ou de la résidence du couple. Lorsque l'une ou plusieurs des obligations et interdictions mentionnées ci-dessus ont été prononcées, la victime peut également, si elle y consent expressément et pour une durée déterminée, se voir attribuer un dispositif de téléprotection permettant d'alerter les autorités publiques en cas de violation de ces obligations ou interdictions. Il peut également être recouru à ce dispositif de téléprotection lorsque l'interdiction faite à l'auteur de l'infraction de rencontrer sa victime résulte d'une alternative aux poursuites, d'une composition pénale, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un aménagement de peine ou d'une libération conditionnelle.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022055373&dateTexte=&categorieLien=id>

Violences conjugales : le Médiateur de la République s'exprime (12/05/10)

Le **Médiateur de la République** souligne, dans le numéro 56 d'avril 2010 de **Médiateur actualités**, que « *de manière répétée, (il) a préconisé de mettre fin à une importante lacune de la législation visant à protéger les victimes de violences conjugales* » en élargissant « *le dispositif protecteur permettant au juge aux affaires familiales (Jaf) de prononcer l'éviction de l'auteur des violences du domicile commun* ». Chose faite avec la proposition de loi adoptée le 25 février se réjouit-il. Et de conclure : « *Il serait souhaitable que cette réforme de bon sens devienne rapidement effective* ».

Proposition de loi sur les violences faites aux femmes (14/05/10)

Le 10 mai, **Danielle Bousquet**, députée des Côtes-d'Armor, Présidente de la Commission spéciale examinant la proposition de loi sur les violences faites aux femmes et 1ère signataire de la proposition de loi, a diffusé un communiqué pour souligner qu'il y avait urgence « *à ce que la proposition de loi sur les violences faites aux femmes soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat !* ». « *Face à une réalité qui tue une femme tous les deux jours et demi et en brise des milliers chaque année, il est coupable de retarder son adoption* » estime-t-elle. « *Je réitère donc ici, à la Conférence des Présidents qui en a le pouvoir et qui se réunira le mercredi 19 mai, et au Gouvernement, la demande que je formule déjà depuis plusieurs semaines, à savoir que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour ordinaire du Sénat avant la fin de la session, soit avant la fin juin. Après la communication faite autour de ce texte et des annonces du Gouvernement, des milliers de femmes sont dans l'espoir et dans l'attente de très rapidement trouver dans ce texte législatif des solutions au calvaire qu'elles vivent au quotidien, notamment grâce à la création d'une ordonnance de protection* ». Et de conclure : « *le combat contre la violence faite aux femmes, nous commande d'agir ici et maintenant* ».

Nadine Morano souligne l'urgence d'une loi relative aux violences (14/05/10)

« *Il y a urgence* ». « *Une femme dans l'Ain vient encore de mourir à la suite de violences conjugales* », **Nadine Morano**, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité souhaite que la proposition de loi contre les violences faites aux femmes soit adoptée avant l'été. **Nadine Morano** a diffusé un communiqué le 12 mai pour indiquer qu'elle « *a téléphoné à Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat et s'est entretenue avec Monsieur Henri de Raincourt, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, pour que la proposition de loi contre les violences faites aux femmes, soit inscrite à l'agenda du Sénat avant l'été* ». « *Les faits nous démontrent qu'il y a urgence* » souligne-t-elle avant de rappeler que « *cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité en février dernier par l'Assemblée nationale* » et que « *la lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée Grande Cause nationale 2010* ».

La proposition de loi sur les violences au sein du couple en discussion au Sénat (16/06/10)

La proposition de loi de **Danielle Bousquet**, députée et plusieurs de ses collègues, renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes, déposé à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 2009, adoptée le 25 février 2010, transmis au Sénat le 26 février sera discuté en séance publique les **mardi 22** et (éventuellement) **mercredi 23 juin**.

Vote de la loi contre les violences faites aux femmes (28/06/10)

Le Sénat a adopté à son tour et à l'unanimité le 24 juin la proposition de loi destinée à amplifier la lutte contre les violences conjugales. Parmi les mesures les plus innovantes du texte figurent une « ordonnance de protection » pour les victimes, la création d'un délit de « violences psychologiques » et l'expérimentation pour trois ans du bracelet électronique pour maintenir le conjoint violent à distance. Le projet sera examiné à nouveau par l'Assemblée nationale en commission le **lundi 28 juin** et en séance le **mardi 29 juin**. Le sénat a renommé le titre de la loi qui devient la loi « relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ». (Voir ci-dessous et également rubrique **Associations**).

Le Sénat renforce la protection des victimes de violences conjugales (28/06/10)

Le Sénat a diffusé un communiqué le 25 juin pour annoncer « l'instauration un délit de violences psychologiques au sein du couple ». « La proposition de loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants vient d'être adoptée par le Sénat » indique le communiqué, « et devrait être examinée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale dans les prochains jours ». (Voir ci-dessus et également rubrique **Associations**).

Adoption de la loi contre les violences faites aux femmes par le Parlement (02/07/10)

Nadine Morano, secrétaire d'Etat en charge de la famille et de la solidarité a diffusé un communiqué le 30 juin pour souligner que « La lutte contre les violences faites aux femmes est devenue la cause de la Nation toute entière ». Parce qu'il est inacceptable qu'une femme meure en moyenne tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon, parce que près de 75 000 femmes sont victimes de viol chaque année et que des dizaines de milliers d'adolescentes sont menacées de mariage forcé : il y avait urgence à lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes. C'est aujourd'hui chose faite. **Nadine Morano** a souhaité s'appuyer sur la force et le consensus du travail parlementaire amendé par le gouvernement pour favoriser l'adoption à l'unanimité du parlement de la proposition de loi renforçant l'arsenal législatif et introduisant le bracelet électronique.

Ce texte apporte quatre innovations majeures : **la création d'une ordonnance de protection** pour les victimes qui permettra au juge de statuer en urgence ; le cas échéant, d'organiser l'éviction de l'auteur des violences du domicile familial, ou, si la femme décide de quitter le domicile conjugal, d'organiser son relogement pour la mettre hors de portée de son conjoint, et de statuer provisoirement sur la garde des enfants ; **la création d'un délit de harcèlement psychologique** car près de 84 % des 80 000 appels reçus au 3919 ont trait aux violences psychologiques. C'est une avancée essentielle car ces violences ne sont pas moins éprouvantes et destructrices pour la victime ; **la prise en compte des mariages forcés** qui concernent, selon le Haut-conseil à l'intégration, 70 000 adolescentes en France. Ce texte a opté pour un moyen qui permettra de réprimer plus facilement ces faits : la création de la circonstance aggravante des meurtres, tortures et actes de barbarie et les violences volontaires commises contre une personne afin de la contraindre à contracter un mariage ou à conclure une union ou en raison de son refus de contracter ce mariage ou cette union ; enfin, **la mise en œuvre de dispositifs technologiques** pour mieux protéger les femmes. Ainsi, le bracelet électronique va pouvoir être expérimenté en France d'ici à la fin 2010.

Avec ce dispositif, l'homme ne pourra plus s'approcher, dans un périmètre de 400 mètres, de la femme menacée. Ce nouvel outil permettra d'assurer une surveillance, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, 365 jours par an. La femme sera dotée à la fois d'un téléphone et d'un dispositif qui lui permettra d'être appelée ; l'intervention des forces de sécurité dans les meilleurs délais garantira sa protection.

La lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée par le Premier Ministre grande cause nationale 2010. C'est pourquoi, le gouvernement s'est engagé dès l'adoption de ce texte à ce que les mesures d'application soient prises dans les meilleurs délais.

Loi du 9 juillet 2010 (13/07/10)

La loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants (synthèse du 2 juillet) a été publiée au **Journal officiel** du 10 juillet. (Voir ci-dessous **Egalité dans la vie personnelle et sociale**).

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022454032&dateTexte=&categorieLien=id>

Un **rectificatif** à la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants (synthèse du 13 juillet) a été publié au **Journal officiel** du 28 juillet.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022522119&dateTexte=&categorieLien=id>

Retrouver le dossier législatif de la loi :

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/repression_violences_femmes.asp

Loi du 9 juillet 2010, harmonisation des peines pour harcèlement (06/08/10)

Le site **Service public** a consacré un article aux nouvelles sanctions contre le harcèlement moral et sexuel au travail prévues par la loi du 9 juillet 2010 (voir également **Liaisons sociales quotidien** du 13 juillet). Le site rappelle que désormais, en application de l'article 35 de la loi du 9 juillet 2010, « *la sanction encourue en cas de reconnaissance de faits de harcèlement moral et sexuel par le juge, est de 1 an d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 € (au lieu de 3 750 € d'amende auparavant). Alors que le harcèlement sexuel qualifie les agissements dont le but est d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés, ayant pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits du salarié et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou de compromettre son avenir professionnel. Dans le cadre professionnel, ces agissements sont interdits, qu'ils soient exercés par l'employeur, un supérieur hiérarchique ou entre collègues* ». Le 12 juillet, le même site avait publié un article plus général sur la loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

Protection des victimes de violences au sein des couples (01/10/10)

Un décret n° 2010-1134 du 29 septembre 2010 relatif à la procédure civile de protection des victimes de violences au sein des couples a été publié au **Journal officiel** du 30 septembre. Les juges pourront désormais délivrer en urgence une ordonnance de protection des victimes de violences conjugales et ainsi éloigner leur conjoint violent, l'une des mesure-clé de la loi du 9 juillet 2010 (synthèses des 2 et 13 juillet).

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022865775&dateTexte=&categorieLien=id>

Publication du décret instaurant l'ordonnance de protection des victimes (07/10/10)

A l'occasion de la publication du décret instaurant l'ordonnance de protection des victimes (synthèse du 1^{er} octobre) le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique a mis en ligne un communiqué pour rappeler « *une nouvelle fois l'urgence permanente à agir contre les violences faites aux femmes* ».

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,95/publication-du-decret-instaurant-1,12384.html>

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille – dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>